# Caméo : une facture de 9 millions d'euros

## NAMUR La fin des travaux approche

La conseillère indépendante Françoise Kinet trouve décidément l'ardoise totale du cinéma Caméo difficile à avaler. Ce jeudi soir au conseil, lors du vote sur un avenant aux travaux de rénovation, elle a retracé l'historique de ce dossier fleuve depuis l'estimation d'un marché de restauration du bâtiment à 3 millions d'euros en 2011, jusqu'à aujourd'hui. En passant par des prix qui ont varié pour atteindre 7,5 millions, dernier avenant inclus, mais ce n'est pas fini. *« L'échevin Gavroy a évoqué le chiffre de 8 millions d'euros en commission »*, notait l'élue. Si on ajoute encore le million déboursé par la Ville en 2005 pour l'achat du bâtiment, la facture totale est bien de 9 millions d'euros. *« Et tout cela sans aucun subside », rappelle-t-elle.*

Pour le collège, le projet de rouvrir au centre-ville un cinéma dédié à l'art et essai, qui sera géré par l'ASBL liégeoise Les Grignoux (en collaboration avec des entrepreneurs namurois), d'une capacité de 750 sièges, reste un *« choix culturel fort »* autant qu'un moteur d'animation et d'attractivité. Et l'échevin Arnaud Gavroy, en charge de la régie foncière communale, de rappeler que Les Grignoux mettent plus d'un million d'euros dans l'aventure sous des formes diverses, que l'ancien cinéma a été construit dans les années 1930 et qu'il n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis. *« C'est une construction telle qu'on les réalisait dans ces années de crise: à certains endroits, le mur de séparation avec la maison voisine n'a qu'une épaisseur de 5 centimètres »*. En fait, une demi-brique.

D'autres questions ont été soulevées: la taxe communale sur les tickets d'entrées sera la même que pour les cinémas commerciaux, les prix d'entrées devraient être légèrement inférieurs, la Ville a marqué son aval pour une cuisine liée à l'espace taverne. Quant à savoir si les autres commerces du quartier sont impatients de voir cette réouverture, les avis divergent... ■

**L.Sc**

# Prévot et Tillieux s'écharpent sur le SDF

## NAMUR Sa mort a occupé les débats au conseil communal

▶ Maxime Prévot et Eliane Tillieux sont divisés sur la notion d'inconditionnalité de l'accueil.

▶ Entre eux, les interprétations divergent.

**Eliane Tillieux a été durant plusieurs années ministre de l'Action sociale. Maxime Prévot lui a succédé.** © BELGA

*En 2015 à Namur, un homme sera mort de froid. Il est inadmissible pour une ville comme la nôtre, dans une société qui se veut solidaire et qui est pourvue de tous les services sociaux modernes, qu'une personne soit jetée à la rue en plein hiver pour une question de quotas. Cet homme vivait chez nous, il avait une famille, des enfants. Les accidents de la vie l'ont conduit dans la rue. C'était un homme comme tout le monde et cette situation pourrait arriver à n'importe qui »*. Ainsi Eliane Tillieux débutait-elle son intervention au conseil communal jeudi soir, en revenant sur le décès de Jean-Luc, SDF qui avait épuisé son quota de nuitées à l'abri de nuit, dans la nuit de vendredi à samedi au CHR. Un sujet qui, forcément, a accaparé une large partie de la réunion. Beaucoup sont revenus sur ce drame. Surtout, les échanges ont été marqués par une querelle sur fond d'argumentaire juridique entre Maxime Prévot et Eliane Tillieux. Entre le bourgmestre CDH et la cheffe de file PS de l'opposition donc, mais aussi entre l'actuel ministre wallon de l'Action sociale et celle qui occupait encore ce poste l'an dernier.

Alors, ces quotas de nuitées à l'abri de nuit en période de plan grand froid : conforme ou non conforme à la législation régionale ? La bataille fait rage. On a eu droit à l'article 59 du code de l'Action sociale, puis au décret (qui lui est supérieur en matière de droit) et son article 69 sous réserve de l'article 104. Tillieux martèle : *« Durant la période hivernale, tous les quotas doivent être levés, l'inconditionnalité de l'accueil est écrite noir sur blanc »*. Prévot rétorque : *« Vous auriez dû consulter vos collaborateurs pour qu'ils vous conseillent, ce n'est pas ce que dit le décret. Et l'inconditionnalité de l'accueil ne signifie pas l'inconditionnalité de l'hébergement »*. *« Vous jouez sur les mots »*, soufflait ensuite la socialiste. Des arguties d'avocats.

In fine, puisque le procureur du roi de Namur s'est saisi du dossier et qu'une enquête est en cours, c'est bien le droit et la justice qui tranchera sur les éventuelles responsabilités de chacun. La vérité sur ce qui est arrivé à Jean-Luc sera judiciaire. Même si le drame, lui, est bien humain. Et le monde de la rue d'une férocité redoutable. ■

**LUC SCHARÈS**

# Des procédures simplifiées pour le transfert de fumier

## NAMUR La Fédération wallonne de l'agriculture a mené une action

La Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) a mené une action symbolique hier pour sensibiliser le gouvernement wallon à la lourdeur administrative découlant des transferts d'engrais de ferme. Une dizaine de représentants de la FWA ont réalisé un transfert de fumiers à Namur, entre le cabinet de René Collin, ministre wallon de l'Agriculture, et celui du ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio.

*« L'objectif de cette action symbolique est de démontrer la complexité à laquelle les agriculteurs doivent faire face pour effectuer les démarches administratives liées aux transferts d'engrais de ferme entre exploitations. Nous comprenons que ces transferts doivent être encadrés mais il n'est pas normal que pour pouvoir les réaliser, les démarches administratives nous prennent plus de temps que d'étendre le fumier dans nos champs »*, dénonce Yvan Hayez, secrétaire général de la FWA.

**Yvan Hayez, le secrétaire de la FWA.** © BELGA

La FWA plaide pour une modification de l'arrêté wallon encadrant ces transferts, adopté en juin 2014. *« Cet arrêté pris par le gouvernement précédent à l'initiative du ministre Henry, prévoit en effet des démarches administratives trop complexes. Avec le ministre Di Antonio, nous en avons conscience et nous plaiderons en ce sens pour simplifier cet arrêté »*, a promis le ministre René Collin. La FWA souhaite que ces simplifications administratives entrent en vigueur dès l'automne 2015. (b) ■

LES BRÈVES

## Pourvoi en cassation

**Les avocats Me Bernès et Me Gruslin ont introduit un pourvoi en cassation deux semaines après l'arrêt rendu par la cour d'assises de Namur le 6 mars dernier condamnant Etienne K. à vingt ans de réclusion ainsi qu'à une mise à disposition du Tribunal d'application des peines (TAP) durant dix ans. L'homme de 52 ans a été reconnu coupable de viols, d'attentats à la pudeur, de traitements dégradants et inhumains, d'incitation à la débauche et de séquestration sur trois de ses enfants et de coups et blessures sur cinq de ses six enfants. Les deux avocats ont signé ce pourvoi à titre conservatoire puisqu'ils avaient été commis d'office. Ils avaient indiqué le 3 mars qu'ils ne voulaient et ne pouvaient plus défendre leur client car ils n'étaient plus en accord avec lui. (b)**

**NAMUR**

**Deuxième édition du Young Guts Festival**

La deuxième édition du « Young Guts Festival », festival tremplin pour les jeunes talents belges francophones du rock, se tiendra aujourd'hui dès 17h30 à la Maison de la culture de la province de Namur. Environ 300 spectateurs sont attendus à cet événement organisé par l'école de musique extra-académique Rock's Cool et le service Culture de la province de Namur.

*« L'objectif est de faire découvrir des groupes qui sont à la limite de passer à l'étape supérieure. Plusieurs d'entre eux viennent ou vont sortir leur premier album »*, souligne Matthieu Hendrick. Six groupes se produiront sur deux scènes en alternance : la tête d'affiche PAON, Feel (Ath), Two Kids on Holiday (Liège), Rising Sparks (Brabant wallon), Gangbang in Hongkong et So Mary (Namur).

*« Le rock est le fil conducteur auquel viennent s'ajouter l'électro, le folk ou la pop »*, précise-t-il. Plusieurs groupes sont des participants du Circuit Nationale 5. Ce circuit d'accompagnement et de coaching d'artistes wallons se déroule en deux ans, avec un apprentissage adapté de la scène et de la musique dans les cinq provinces wallonnes.

L'événement pourrait se dérouler pour la dernière fois selon cette formule étant donné le futur chantier de rénovation de la Maison de la Culture. *« Le festival pourrait être décentralisé mais il aura lieu »*, assure Matthieu Hendrick. (b)

21439260